



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA GUADELOUPE

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE LA GUADELOUPE (DEAL)**

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES DE LA GUADELOUPE

Séance du 23 janvier 2020

Le conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) s'est réuni le 23 janvier 2020 à 9 h 30, salle Saint-John Perse de la Préfecture de la Guadeloupe, sous la présidence de Monsieur David PERCHERON secrétaire général adjoint de la préfecture de la Guadeloupe.

Étaient présents en tant que membres

M. David PERCHERON	Secrétaire général adjoint de la Préfecture
M. Guillaume POMARET	DEAL – Service Risques Énergie Déchets
M. Philippe EDOM	DEAL – Service Risques Énergie Déchets
M. Pascal PERFETTINI-DERENNE	DEAL – Mission Développement Durable et Évaluation Environnementale
Mme Sandra CHEDOZEAU	DAAF – Santé Environnement
M. Didier ROUX	ARS
Mme Véronique DESBRIEL	SIDPC
M. Luc ADEMAR	Association des maires
Mme Huguette CYRILLE	Association des consommateurs
M. Ruddy CAILLE	Association des pêches
M. José RODEF	Profession du bâtiment
M. Paul BRUN	Association de protection de la nature et de l'environnement – FNE
M. Arsène FARAUX	Urbaniste qualifié, adjoint à la direction, animateur de la fonction conseil - CAUE
Dr Nadia RUGARD	Médecin généraliste
Adjudant Jacques MOULIN	SDIS

Membre ayant donné pouvoir

M. Sylvain VEDEL	DAAF – Service de l'Alimentation donne pouvoir à Mme Sandra CHEDOZEAU
------------------	--

Était présent en tant qu'expert :

Mme Yasmine MORICE	Association Gwad'air
--------------------	----------------------

Assistaient à la réunion :

Mme Sangeeta SURAY
Mme Annie JULIANUS
M. Guy THOLE
Mme Marie-Annick RAMSAMY

SIDPC
DEAL – Service Risques Énergie Déchets
DEAL – Service Risques Énergie Déchets
Préfecture

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV de la séance du 21 novembre 2019

- 1 - Présentation du bilan annuel de la qualité de l'air en 2018 (présenté par l'association Gwad'air)
- 2 – Proposition d'arrêté préfectoral relatif aux procédures d'information, de recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant en Guadeloupe
- 3 – Rapport annuel des activités de l'Inspection des Installations Classées de la DéAL

M. David PERCHERON, préside la séance et remercie les membres de leur présence.

Approbation du P.V. de la séance du 21 novembre 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du CODERST du 21 novembre 2019 est approuvé avec une (1) abstention.

L'ordre du jour est sensiblement modifié. Le premier dossier présenté est le rapport annuel des activités de l'Inspection des Installations Classées de la DéAL.

1 - Rapport annuel des activités de l'Inspection des Installations Classées de la DéAL

M. POMARET, DEAL pôle risques technologiques ICPE présente le bilan annuel de l'activité de l'inspection des installations classées en Guadeloupe.

Il indique que l'inspection est soumise à un programme pluriannuel des contrôles (PPC) défini par la direction générale de la prévention des risques (DGPR). Celui-ci fixe les fréquences minimales de visite des établissements ainsi qu'un objectif de visite annuel pour chaque région.

En 2017 le nombre de visites pondérées/ETP réalisées étaient de 15 et en 2019 il était de 26,9 d'où une nette augmentation. Il indique que c'est une volonté du ministère que les inspecteurs soient plus présents sur le terrain pour vérifier l'application de la réglementation relative aux installations classées.

Sur les actions nationales une note interne au pôle a décliné en 2019 l'instruction gouvernementale. S'agissant des actions régionales, 3 actions ont été prévues avec un enjeu local important notamment sur le territoire de Saint-Martin où les efforts doivent être poursuivis pour un retour à la conformité d'un nombre important de sites illicites (carrières, déchets...).

Le traitement des dossiers d'autorisation a été relativement stable, 3 dossiers ont été reçus et instruits en 2019, toutefois, les arrêtés préfectoraux complémentaires ne sont plus systématiquement présentés au CODERST du fait de l'allègement de la réglementation.

À la question de M. ADEMAR sur la problématique des pneumatiques usagés, M. POMARET répond que pour être une installation classée, une quantité minimum est requise (100 m³). En deçà, le dépôt sauvage relève de la police du maire.

Au regard du chiffre d'inspections en 2019 (27) M. ROUX souhaite connaître le nombre d'agents. M. POMARET indique que 6 inspecteurs sont en charge des visites au pôle risques technologiques, dû à une augmentation du nombre d'agents.

A la question de l'adjudant MOULIN indiquant que le pôle s'occupe des véhicules hors d'usage (VHU) et non des pneumatiques, M. POMARET précise que le seuil pour les VHU est différent : à partir de 10 véhicules abandonnés, c'est une installation classée.

Sur la thématique des bateaux, notamment sur le territoire de Saint-Martin où le cyclone Irma a causé des dégâts, la filière se met en place.

Il ajoute que les perspectives de 2020 pour le pôle risques technologiques sont d'une part, de maintenir les efforts sur la réalisation des inspections et la rédaction des suites et d'autre part, s'agissant de l'instruction des dossiers, une attention sera portée à la nouvelle procédure d'autorisation environnementale et une priorisation des dossiers selon les enjeux.

Par ailleurs, il rappelle que les orientations thématiques prioritaires coordonnées au niveau national seront, entre autres : l'action post Lubrizol / les centres de tri / les méthaniseurs. En parallèle, des actions nationales identifiées et en fonction des enjeux environnementaux locaux, les actions régionales définies feront l'objet d'une attention particulière de la part de l'inspection des installations classées notamment les plans d'épandage, les affouillements illicites et les VHU.

2 – Présentation du bilan annuel de la qualité de l'air en 2018

Mme MORICE, directrice adjointe de l'association Gwad'air présente le rapport annuel de 2018 sur la qualité de l'air en Guadeloupe

Un diaporama est proposé aux membres pour une meilleure compréhension du bilan. Dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air, Gwad'Air est l'observatoire régional agréé par le ministère en charge de l'environnement, sous le contrôle de la DEAL. Elle est présente également à Saint-Martin.

Elle est composée d'un bureau et d'un conseil d'administration. L'équipe de Gwad'air s'est renforcée avec deux nouveaux recrutements en 2018. Son budget s'élève à environ 820 000 euros.

Ses missions principales sont les suivantes :

- mesurer et surveiller les concentrations des polluants atmosphériques ;
- prévoir la qualité de l'air et alerter en cas d'épisode de pollution ;
- informer en continu et sensibiliser la population ;
- étudier et comprendre les phénomènes atmosphériques
- accompagner les décideurs dans la définition et la réalisation de plans et programmes pour l'amélioration de la qualité de l'air.

La pollution atmosphérique constitue un enjeu environnemental, sanitaire et économique majeur. La réglementation impose à Gwad'Air de surveiller deux types de polluants atmosphériques : les polluants réglementés en air ambiant et les polluants d'intérêts nationaux et locaux.

M. CAILLE demande pourquoi une station n'a pas été positionnée sur la partie atlantique concernant la pollution due aux sargasses.

Mme MORICE indique que la réglementation définit 2 types de polluants atmosphériques, d'une part les polluants réglementés en air ambiant, notamment, les particules fines en suspension PM10, PM2.5, les oxydes d'azote ou NOx, le dioxyde de soufre (SO₂), l'ozone (O₃), le monoxyde de carbone (CO), les métaux lourds (Pb, As, Cd, Ni), et parmi les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), le benzène (C₆H₆) et le benzo[a]pyrène (B[a]P), etc... et d'autre part les polluants d'intérêts nationales ou locales tel que les pesticides, ainsi que le sulfure d'hydrogène (H₂S) et l'ammoniac (NH₃). Le bilan de la qualité de l'air ne concerne que les polluants réglementés concernant l'air ambiant Néanmoins, l'hydrogène sulfurée et l'ammoniac qui sont liés à la décomposition des algues sargasses sont surveillés au titre des polluants d'intérêts locaux par Gwad'Air. L'association dispose d'un réseau de surveillance de 24 micro-capteurs qui

mesurent les concentrations. Mme MORICE précise que la cartographie des concentrations est accessible en libre accès via le site internet de l'association

M. ROUX confirme l'existence et le bon fonctionnement de ce réseau. Contrairement aux polluants réglementés en air ambiant, dans le cas d'un dépassement du seuil, le maire de la commune est informé. Ces polluants ne font pas partie de l'indice ATMO dans la présentation qui est faite. Il indique par ailleurs qu'au niveau de l'ARS, ces analyses sont complétées.

Mme MORICE confirme à M. BRUN que le capteur positionné à Terre-de-Bas est toujours en activité

M. FARAUX souhaite savoir si le recueil des données depuis les stations se fait par télétransmission

Mme MORICE confirme le recueil des données par télétransmission. Ces données sont traitées par un logiciel qui permet d'avoir les concentrations des différents polluants en continu.

3 - Proposition d'arrêté préfectoral relatif aux procédures d'information, de recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant en Guadeloupe

M. THOLE, DEAL, pôle Energie, Climat et sécurité des véhicules présente le dossier et le projet d'arrêté correspondant.

Un diaporama est proposé aux membres pour une meilleure compréhension du dossier. Le dossier présenté porte sur la qualité de l'air qui est un enjeu de santé publique majeur et une préoccupation affirmée de l'État depuis de nombreuses années.

Mme AVRIL demande la différence entre résidus agricoles et déchets verts.

M. ROUX répond que le tertiaire correspond à un habitat assez concentré d'où un impact sur la population alors que les activités agricoles représentent une pollution diffuse (écobuages).

Mme MORICE confirme que de plus le brûlage des déchets verts est interdit à l'air libre mais que le phénomène perdure (persistance culturelle).

Mme DESBRIEL demande si les mesures d'urgence qui figurent à l'annexe 8 du projet d'arrêté font bien référence au paragraphe de l'article 6 « en cas d'urgence ... »

M. THOLE précise que le terme « urgence » employé à deux significations distinctes. L'urgence ici concerne la persistance ou le phénomène de grande ampleur tel qu'une éruption volcanique.

M. CAILLE réitère sa question de savoir pourquoi la pêche n'apparaît pas dans la composition du comité expert.

M. EDOM précise que l'arrêté ministériel du 19 avril 2007 fixe la liste de tous les participants.

M. PERCHERON soumet le projet au vote : les membres du conseil départemental de l'environnement des risques sanitaires et technologiques émettent un avis favorable à l'unanimité.

A la demande des membres du CODERST, la présentation relative à l'adoption d'une procédure d'information, de recommandation et d'alerte du public, en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant en Guadeloupe est annexée au présent compte rendu.

L'ordre du jour étant épuisé, M. PERCHERON remercie les membres de leurs contributions aux travaux de la réunion et lève la séance.

P/La Présidente
Le secrétaire général adjoint

David PERCHERON



Le 20/01/2020

ANNEXE I

La gestion des pics de pollution de l'air

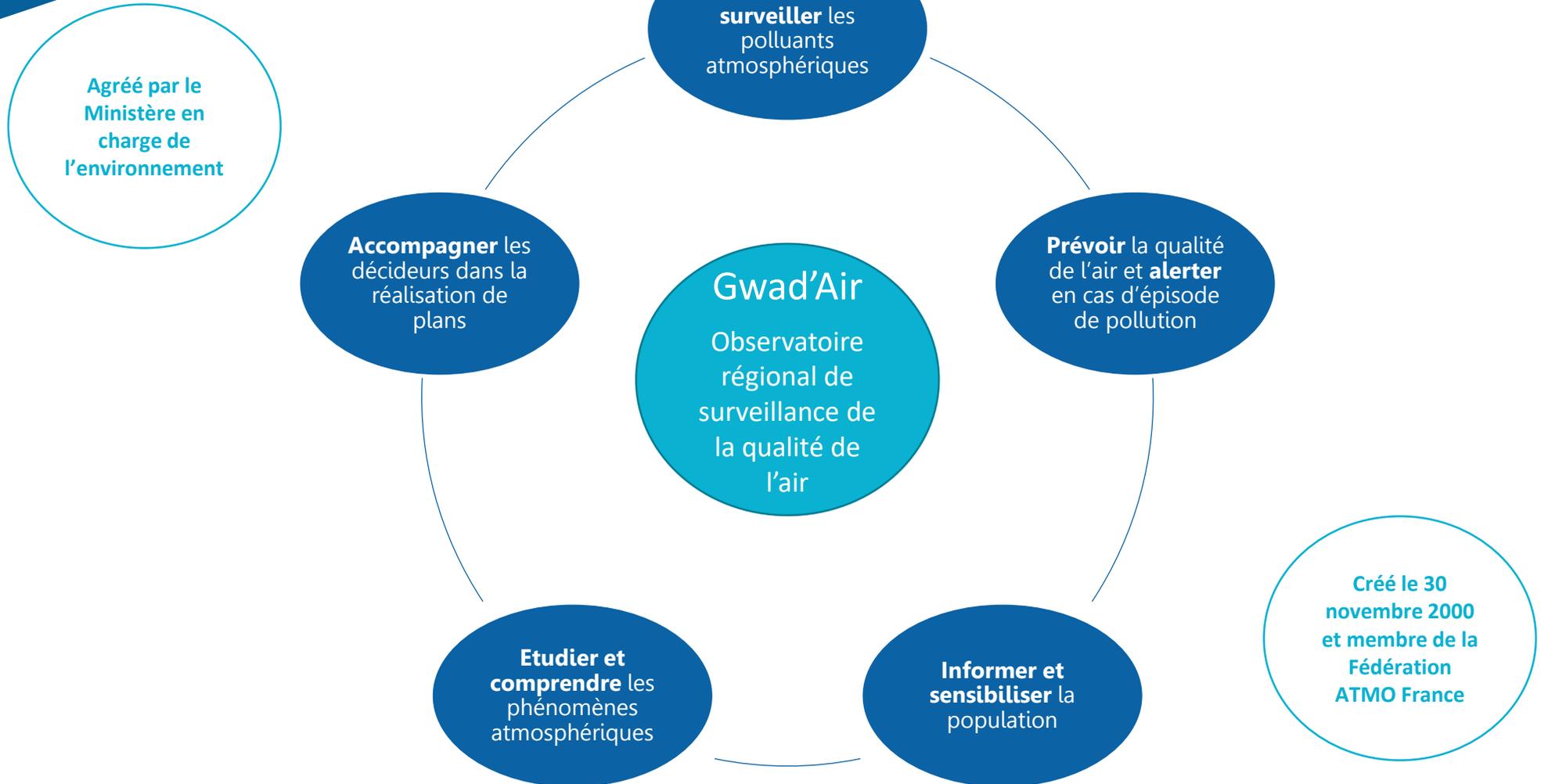


Bilan de la qualité de l'air 2018

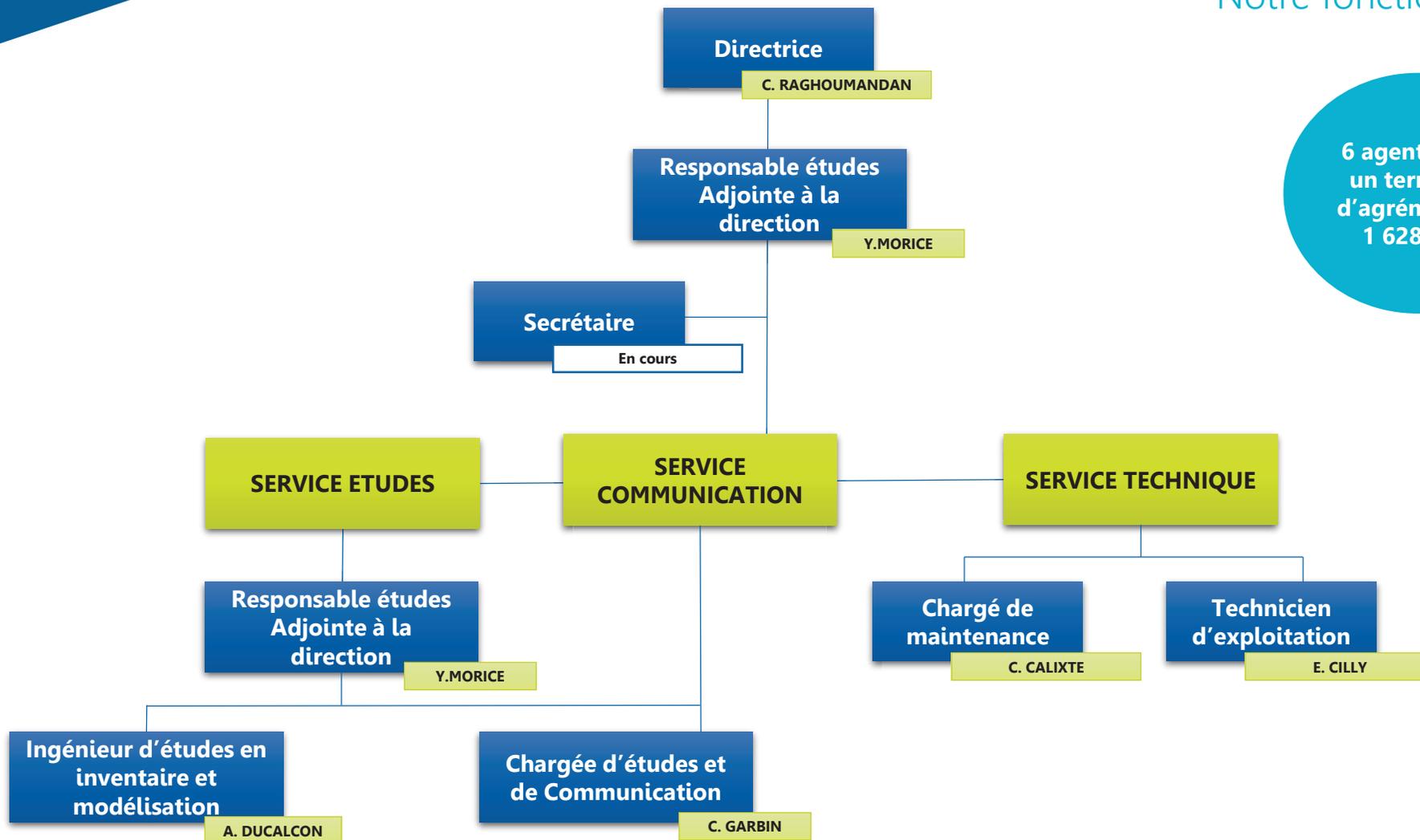
Yasmine MORICE
Adjointe à la Direction

Gwad'Air, observatoire régionale de surveillance de la qualité de l'air en Guadeloupe et à Saint-Martin





Notre fonctionnement



6 agents pour un territoire d'agrément de 1 628 km²



COLLEGE 1 : Organismes étatiques	COLLEGE 3 : Représentants des activités contribuant à l'émission de substances réglementées ou surveillées	
<ul style="list-style-type: none"> • DEAL Guadeloupe • ADEME, • ARS Guadeloupe, Saint-Martin, Saint Barthélémy, 	<ul style="list-style-type: none"> • Energies Antilles (Contour Global), • UDE - MEDEF, • Société Antillaise de Granulats, • Albioma Le Moule, • CCIG, 	<ul style="list-style-type: none"> • EDF - PEI, • EDF – SEI, • SARA, • SYVADE.
COLLEGE 2 : Collectivités Territoriales	COLLEGE 4 : Représentants des associations et personnalités qualifiées	
<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Départemental, • Conseil Régional, • CANGT, • CAP Excellence, • Riviera du Levant, • Mairie des Abymes, • Mairie de Baie-Mahault, • Mairie du Gosier. 	<ul style="list-style-type: none"> • Didier Bernard • Jack Molinié • Météo France • Synerg'île • Mr. Garreta 	





Chiffres-clés Air Pollution atmosphérique

15 000 litres d'air / jour
Volume moyen d'air que nous respirons

48 000 décès
prématurés estimés en France
(Santé Publique France 2016)

100 milliards d'euros/an
Coût annuel de la pollution de l'air en France
(Commission sénatoriale d'enquête – 2015)

80% des français sont préoccupés par la qualité de l'air
71% inquiets des effets sur la **santé**
(Baromètre du Ministère de l'Environnement-30/09/15)

Pollution atmosphérique : modification de la composition initiale de l'air par l'introduction de polluants nuisibles à l'environnement et à la santé. Elle peut être d'origine naturelle ou anthropique.

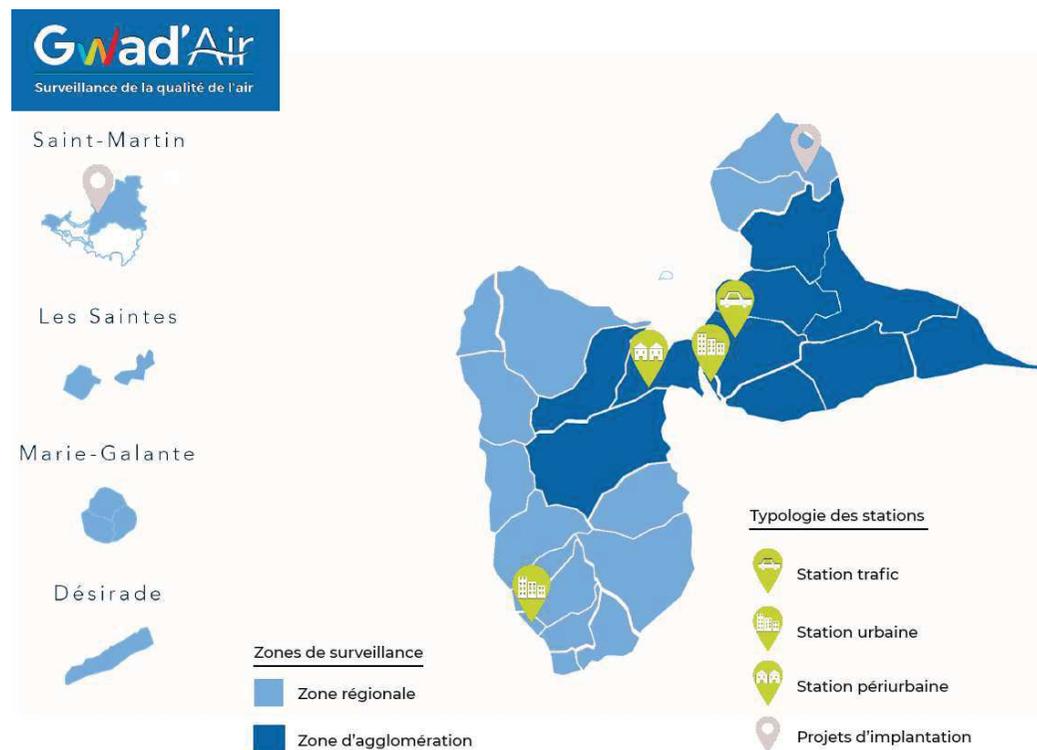
La pollution atmosphérique constitue, un enjeu environnemental, sanitaire et économique majeur



Zones administratives de surveillance Réseau de stations fixes

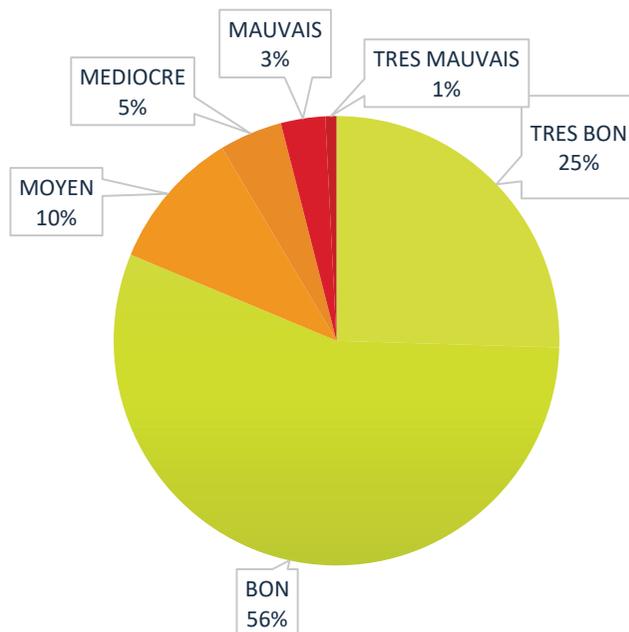
Polluants règlementés en air ambiant :

- Les particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5})
- Les oxydes d'azotes (NO₂ et NO)
- L'ozone (O₃)
- Le dioxyde de soufre(SO₂)
- Le monoxyde de carbone (CO)
- Les métaux lourds (Pb, As, Cd, Ni)
- Le benzène (C₆H₆)
- Le benzo[a]pyrène (B[a]P)



4 stations fixes mesurent en continu les concentrations des polluants règlementés en temps réel et en continu

Répartition des indices ATMO au cours de l'année 2018



■ TRES BON ■ BON ■ MOYEN ■ MEDIOCRE ■ MAUVAIS ■ TRES MAUVAIS



L'indice ATMO

L'indice ATMO est un nombre entier compris entre **1 (TRES BON)** ET **10 (TRES MAUVAIS)**.

Déterminé pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, il est calculé à partir des concentrations maximales horaires du **NO₂**, du **SO₂**, de **l'O₃**, et des moyennes journalières en **PM₁₀**.

Un sous-indice est affecté à chacun de ces polluants réglementés dans l'air ambiant. **L'indice ATMO global correspond au sous-indice le plus élevé.**

La qualité de l'air de la Guadeloupe en 2018 est majoritairement bonne.

Situation par rapport à la réglementation :

Stations de mesure			Fixes							
			ZAG					ZR		
			Baie-Mahault Périurbain		Pointe-A-Pitre Urbain		Abymes Trafic	Basse-Terre Urbain		
Environnement			Dioxyde d'azote : NO ₂							
Taux de fonctionnement en %			95	👍	94	👍	93	👍	5	👎
OQ	40	Moyenne annuelle (µg/m ³)	10	👍	12	👍	8	👍	24	👍
VL santé			Max : 74 le 03/10/18 à 15h	👍	Max : 78 le 23/02/18 à 08h	👍	Max : 78 le 23/02/18 à 07h	👍	Max : 87 le 21/12/18 à 09h	👍
VL santé (pas plus de 18 fois)										
SIR	400	👍	👍	👍	👍	👍	👍			
SA										
			Oxydes d'azote : Nox							
Taux de fonctionnement en %			95	👍	93	👍	91	👍	5	👎
VL écosystème	30	Moyenne annuelle (µg/m ³)	16	👍	26	👍	19	👍	14	👍

*Les données de la ZR sont présentées à titre indicatif.

Situation par rapport à la réglementation :

Station de mesure			Fixes	
			ZR	Basse-Terre
Environnement			Urbain	
Dioxyde de soufre				
Taux de fonctionnement en %			2	
OQ	50	En moyenne annuelle ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	9.6	
VL écosystème	20			
VL santé	350	En moyenne horaire, pas plus de 24 h/an ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Max : 12.8 le 17/12/18 à 08h	
	125	En moyenne horaire, pas plus de 3 j/an ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)		
SIR	300	En moyenne horaire ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)		
SA	500			

**Les données de la ZR sont présentées à titre indicatif.*

Situation par rapport à la réglementation :

Stations de mesure			Fixes						
			ZAG			ZR			
			Baie-Mahault	Pointe-A-Pitre	Abymes	Basse-Terre			
Environnement			Périurbain	Urbain	Trafic	Urbain			
Ozone : O₃									
Taux de fonctionnement en %			100	👍	92	👍		6	👎
Moyenne annuelle (µg/m ³)			27	👍	27	👍		36	👍
OQ santé		Pour le maximum journalier de la moyenne sur 8 heures (µg/m ³)	Max : 90	👍	Max : 73	👍		Max : 56	👍
VC santé (pas plus de 25 fois)	120		05/03/18 à 17h	👍	30/03/18 à 16h	👍		16/12/18 à 15h	👍
SIR	180	En moyenne horaire (µg/m ³)	Max : 94	👍	Max : 76	👍	-	Max : 58	👍
SA	240		05/03/18 à 15h	👍	30/03/18 à 10h	👍		11/12/18 à 05h	👍

**Les données de la ZR sont présentées à titre indicatif.*

Situation par rapport à la réglementation :

Stations de mesure			Fixes						
			ZAG			ZR			
			Baie-Mahault	Pointe-A-Pitre		Abymes	Basse-Terre		
Environnement			Périurbain	Urbain		Trafic	Urbain		
Particules en suspension									
PM2.5									
Taux de fonctionnement en %			-	91			-		
VL santé	25	En moyenne annuelle (µg/m³)							
VC	20			8.2					
OQLT	10								
PM10									
Taux de fonctionnement en %			99		92		90		5
OQ	30	En moyenne annuelle (µg/m³)							
VL santé	40		19		26		27		21
VL santé (pas plus de 35 fois)	50	En moyenne journalière (µg/m³)							
SIR			Max : 139 le 20/09/18	17 dép.	Max : 177 le 20/09/18	21 dép.	Max : 166 le 20/09/18	23 dép.	Max : 23 le 12/12/18
SA	80	En moyenne journalière (µg/m³)							
				3 dép.		10 dép.		11 dép.	

*Les données de la ZR sont présentées à titre indicatif.

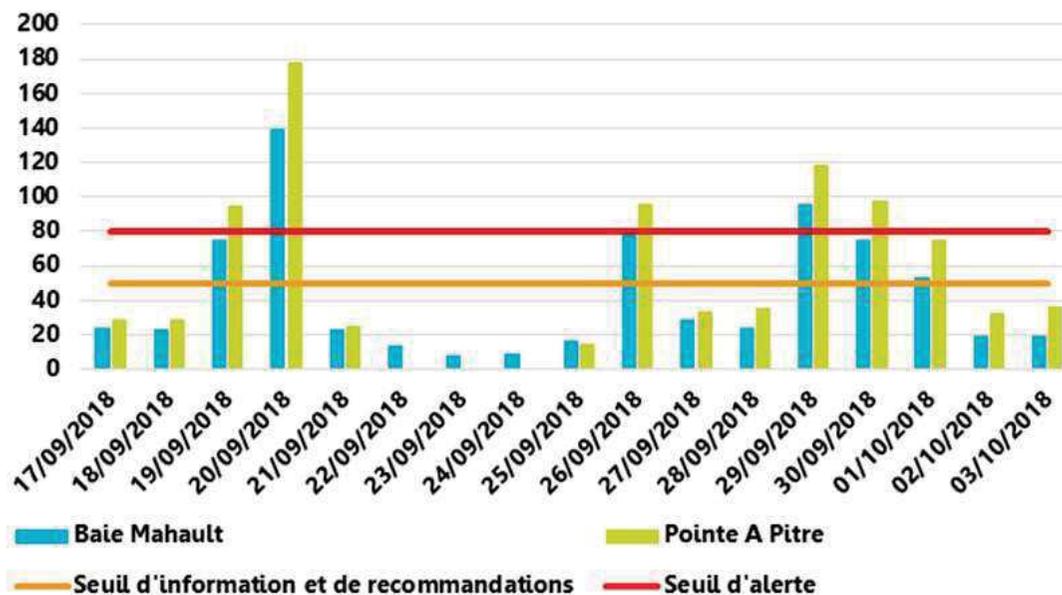
Un mois de septembre brumeux

Le mois de septembre a connu l'épisode de pollution le plus intense de l'année 2018.

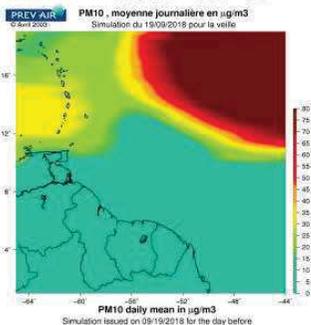
20/09/2018 : niveaux relevés de **139 µg/m³** à Baie-Mahault et de **177 µg/m³** à Pointe-à-Pitre.

Les concentrations journalières en PM₁₀ sont **6 fois plus élevées que l'avant-veille**.

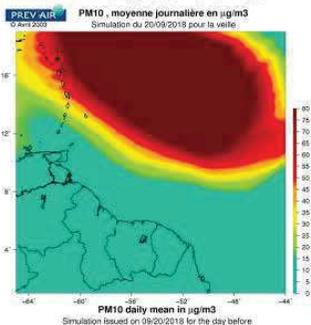
Evolution des concentrations journalières en PM₁₀ (µg/m³)



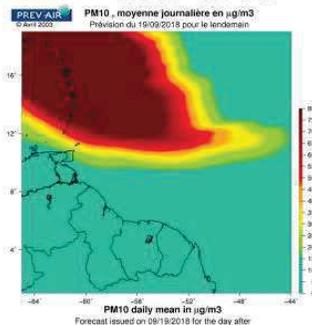
Analyse de la journée du 2018-09-18



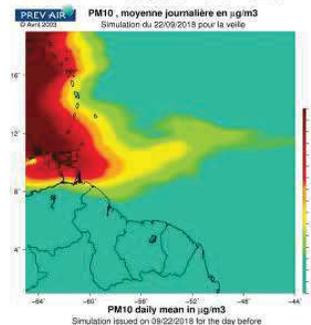
Analyse de la journée du 2018-09-19



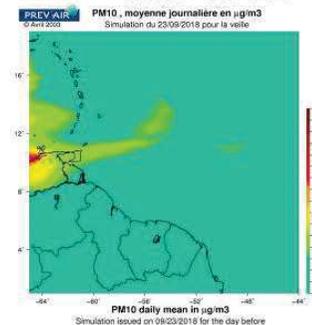
Prévision de la journée du 2018-09-20



Analyse de la journée du 2018-09-21



Analyse de la journée du 2018-09-22



Information et alerte

SEUILS	Nombre de dépassements des seuils réglementaires	PROCEDURES LANCEES		
		CONSTATS	PREVISIONS	PREVISIONS SANS DEPASSEMENTS EFFECTIFS
SIR	23 dont 11 sont strictement supérieurs au SA	10	1	4
SA	11	2	9	0

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2013-1093 DEAL/RED/PESCV du 9 décembre 2013, Gwad'Air a lancé **15 procédures d'information** et relayé **11 procédures d'alertes** relatives aux épisodes de pollution de l'air ambiant en 2018.

Ces épisodes correspondent **exclusivement aux passages de brumes de poussières désertiques sur l'ensemble de l'archipel guadeloupéen.**



Gwad'Air

Surveillance de la qualité de l'air

Merci de votre attention

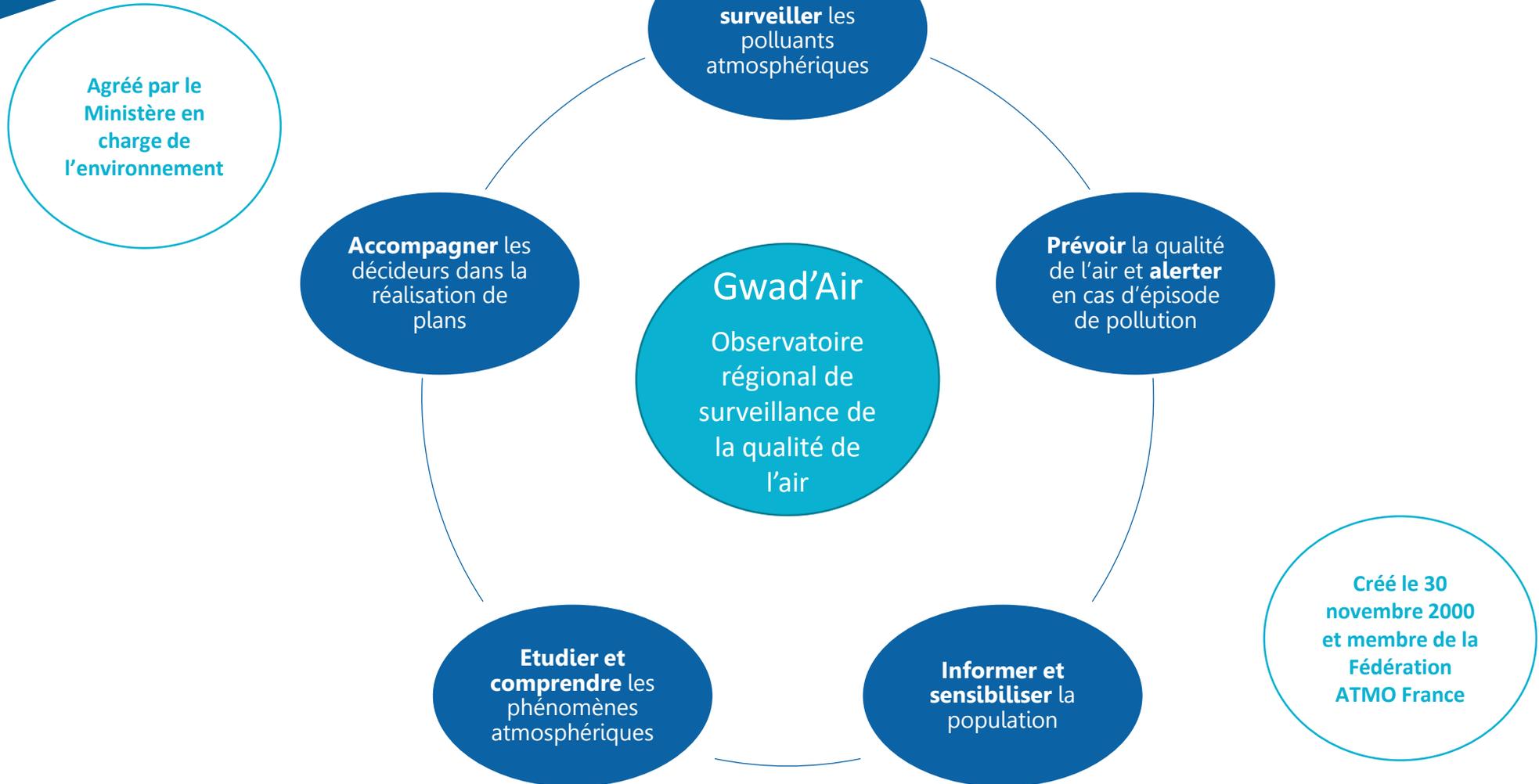


Bilan de la qualité de l'air 2018

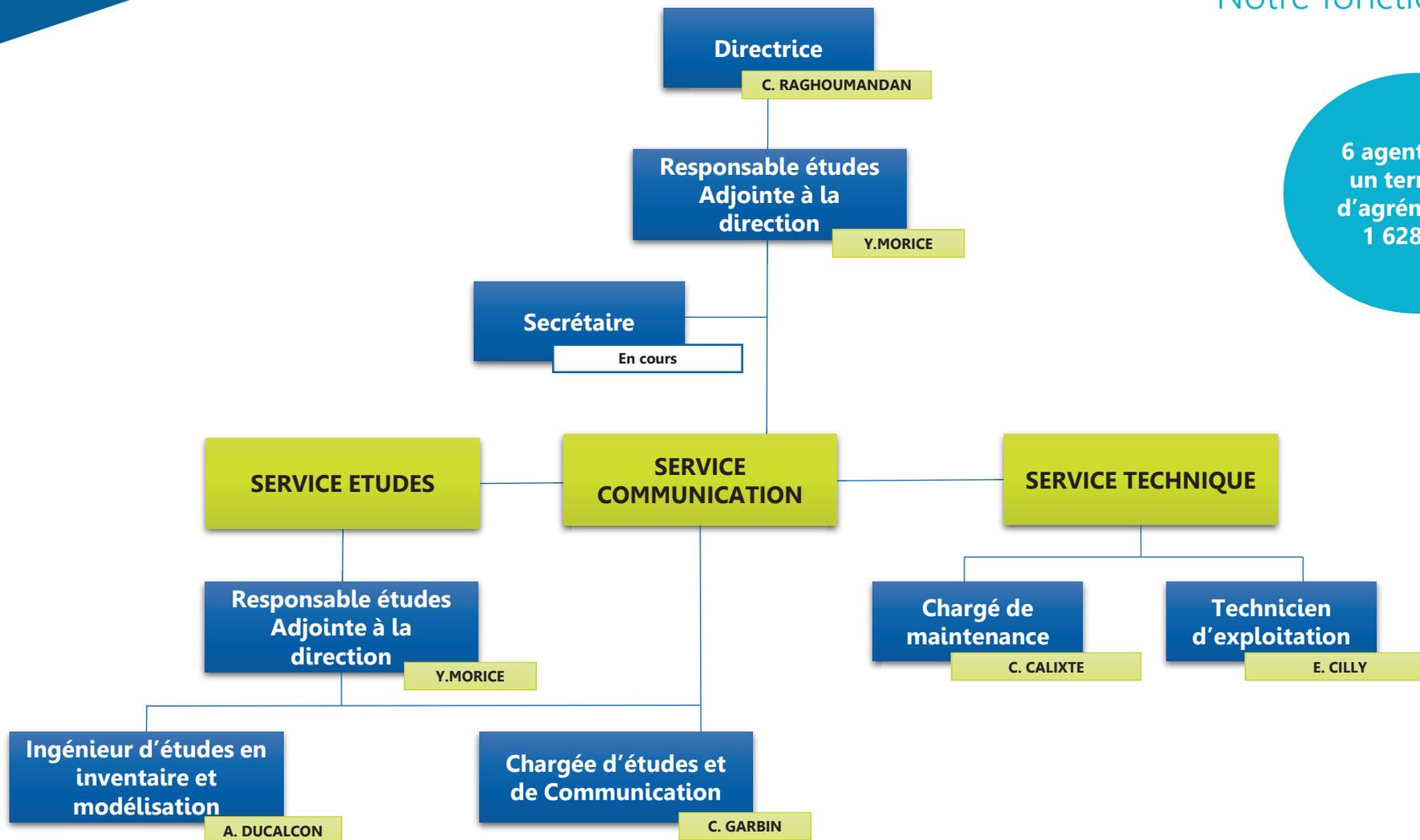
Yasmine MORICE
Adjointe à la Direction

Gwad'Air, observatoire régionale de surveillance de la qualité de l'air en Guadeloupe et à Saint-Martin





Notre fonctionnement



6 agents pour un territoire d'agrément de 1 628 km²



COLLEGE 1 : Organismes étatiques	COLLEGE 3 : Représentants des activités contribuant à l'émission de substances réglementées ou surveillées	
<ul style="list-style-type: none"> • DEAL Guadeloupe • ADEME, • ARS Guadeloupe, Saint-Martin, Saint Barthélémy, 	<ul style="list-style-type: none"> • Energies Antilles (Contour Global), • UDE - MEDEF, • Société Antillaise de Granulats, • Albioma Le Moule, • CCIG, 	<ul style="list-style-type: none"> • EDF - PEI, • EDF – SEI, • SARA, • SYVADE.
COLLEGE 2 : Collectivités Territoriales	COLLEGE 4 : Représentants des associations et personnalités qualifiées	
<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Départemental, • Conseil Régional, • CANGT, • CAP Excellence, • Riviera du Levant, • Mairie des Abymes, • Mairie de Baie-Mahault, • Mairie du Gosier. 	<ul style="list-style-type: none"> • Didier Bernard • Jack Molinié • Météo France • Synerg'île • Mr. Garreta 	





Chiffres-clés Air Pollution atmosphérique

15 000 litres d'air / jour
Volume moyen d'air que nous respirons

48 000 décès
prématurés estimés en France
(Santé Publique France 2016)

100 milliards d'euros/an
Coût annuel de la pollution de l'air en France
(Commission sénatoriale d'enquête – 2015)

80% des français sont préoccupés par la qualité de l'air
71% inquiets des effets sur la **santé**
(Baromètre du Ministère de l'Environnement-30/09/15)

Pollution atmosphérique : modification de la composition initiale de l'air par l'introduction de polluants nuisibles à l'environnement et à la santé. Elle peut être d'origine naturelle ou anthropique.

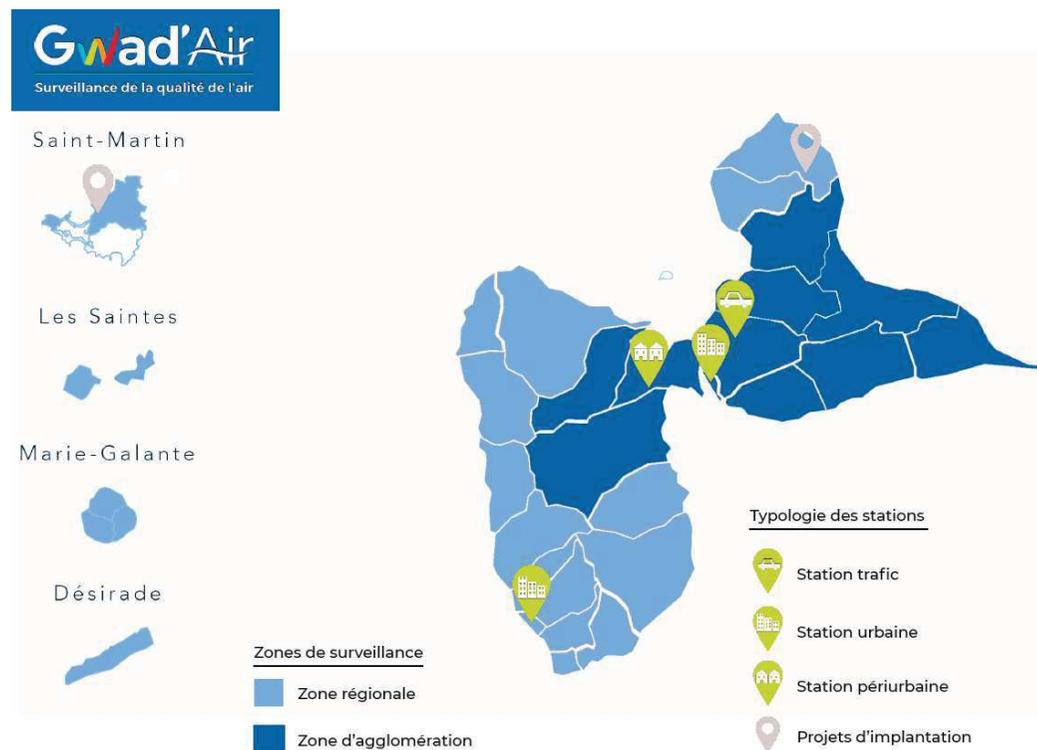
La pollution atmosphérique constitue, un enjeu environnemental, sanitaire et économique majeur



Zones administratives de surveillance Réseau de stations fixes

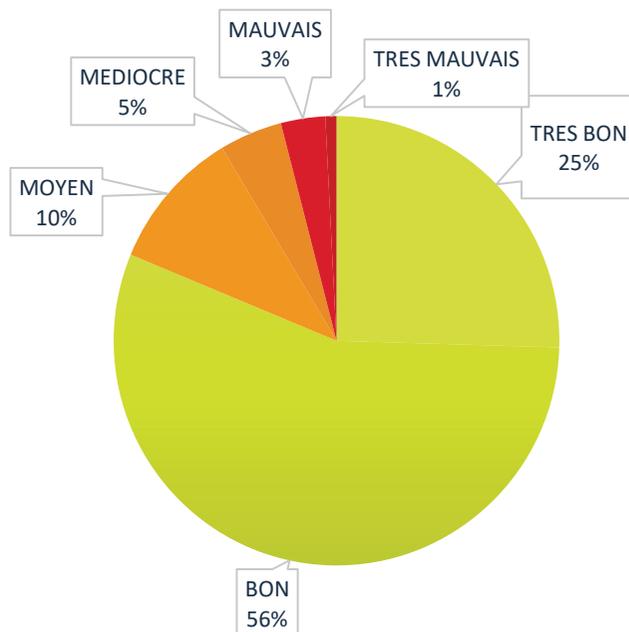
Polluants règlementés en air ambiant :

- Les particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5})
- Les oxydes d'azotes (NO₂ et NO)
- L'ozone (O₃)
- Le dioxyde de soufre (SO₂)
- Le monoxyde de carbone (CO)
- Les métaux lourds (Pb, As, Cd, Ni)
- Le benzène (C₆H₆)
- Le benzo[a]pyrène (B[a]P)



4 stations fixes mesurent en continu les concentrations des polluants règlementés en temps réel et en continu

Répartition des indices ATMO au cours de l'année 2018



■ TRES BON ■ BON ■ MOYEN ■ MEDIOCRE ■ MAUVAIS ■ TRES MAUVAIS



L'indice ATMO

L'indice ATMO est un nombre entier compris entre **1 (TRES BON)** ET **10 (TRES MAUVAIS)**.

Déterminé pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, il est calculé à partir des concentrations maximales horaires du **NO₂**, du **SO₂**, de **l'O₃**, et des moyennes journalières en **PM₁₀**.

Un sous-indice est affecté à chacun de ces polluants réglementés dans l'air ambiant. **L'indice ATMO global correspond au sous-indice le plus élevé.**

La qualité de l'air de la Guadeloupe en 2018 est majoritairement bonne.

Situation par rapport à la réglementation :

Stations de mesure			Fixes							
			ZAG				ZR			
			Baie-Mahault	Pointe-A-Pitre		Abymes		Basse-Terre		
Environnement			Périurbain	Urbain		Trafic		Urbain		
Dioxyde d'azote : NO₂										
Taux de fonctionnement en %			95	👍	94	👍	93	👍	5	👎
OQ	40	Moyenne annuelle (µg/m ³)	10	👍	12	👍	8	👍	24	👍
VL santé			Max : 74 le 03/10/18 à 15h	👍	Max : 78 le 23/02/18 à 08h	👍	Max : 78 le 23/02/18 à 07h	👍	Max : 87 le 21/12/18 à 09h	👍
VL santé (pas plus de 18 fois)										
SIR	400	👍	👍	👍	👍	👍	👍	👍		
SA										
Oxydes d'azote : Nox										
Taux de fonctionnement en %			95	👍	93	👍	91	👍	5	👎
VL écosystème	30	Moyenne annuelle (µg/m ³)	16	👍	26	👍	19	👍	14	👍

*Les données de la ZR sont présentées à titre indicatif.

Situation par rapport à la réglementation :

Station de mesure			Fixes	
			ZR	Basse-Terre
Environnement			Urbain	
Dioxyde de soufre				
Taux de fonctionnement en %			2	
OQ	50	En moyenne annuelle ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	9.6	
VL écosystème	20			
VL santé	350	En moyenne horaire, pas plus de 24 h/an ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Max : 12.8 le 17/12/18 à 08h	
	125	En moyenne horaire, pas plus de 3 j/an ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)		
SIR	300	En moyenne horaire ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)		
SA	500			

**Les données de la ZR sont présentées à titre indicatif.*

Situation par rapport à la réglementation :

Stations de mesure			Fixes						
			ZAG			ZR			
			Baie-Mahault	Pointe-A-Pitre	Abymes	Basse-Terre			
Environnement			Périurbain	Urbain	Trafic	Urbain			
Ozone : O₃									
Taux de fonctionnement en %			100	👍	92	👍		6	👎
Moyenne annuelle (µg/m ³)			27	👍	27	👍		36	👍
OQ santé		Pour le maximum journalier de la moyenne sur 8 heures (µg/m ³)	Max : 90	👍	Max : 73	👍		Max : 56	👍
VC santé (pas plus de 25 fois)	120		05/03/18 à 17h	👍	30/03/18 à 16h	👍		16/12/18 à 15h	👍
SIR	180	En moyenne horaire (µg/m ³)	Max : 94	👍	Max : 76	👍	-	Max : 58	👍
SA	240		05/03/18 à 15h	👍	30/03/18 à 10h	👍		11/12/18 à 05h	👍

**Les données de la ZR sont présentées à titre indicatif.*

Situation par rapport à la réglementation :

Stations de mesure			Fixes						
			ZAG			ZR			
			Baie-Mahault	Pointe-A-Pitre		Abymes	Basse-Terre		
Environnement			Périurbain	Urbain		Trafic	Urbain		
Particules en suspension									
PM2.5									
Taux de fonctionnement en %			-	91			-		
VL santé	25	En moyenne annuelle (µg/m³)							
VC	20			8.2					
OQLT	10								
PM10									
Taux de fonctionnement en %			99		92		90		5
OQ	30	En moyenne annuelle (µg/m³)							
VL santé	40		19		26		27		21
VL santé (pas plus de 35 fois)	50	En moyenne journalière (µg/m³)							
SIR			Max : 139 le 20/09/18	17 dép.	Max : 177 le 20/09/18	21 dép.	Max : 166 le 20/09/18	23 dép.	Max : 23 le 12/12/18
SA	80	En moyenne journalière (µg/m³)							
				3 dép.		10 dép.		11 dép.	

*Les données de la ZR sont présentées à titre indicatif.

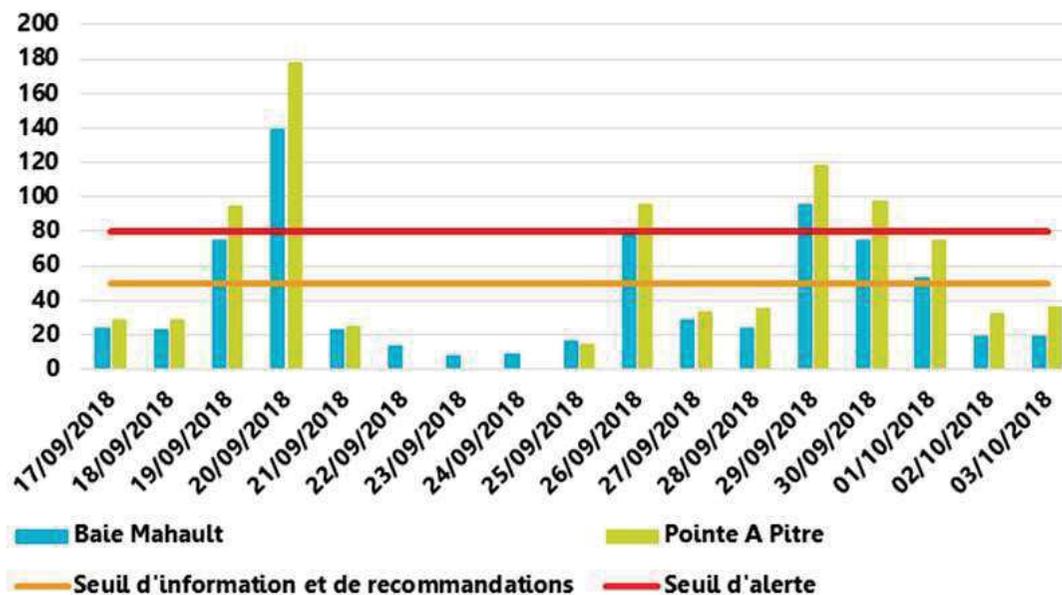
Un mois de septembre brumeux

Le mois de septembre a connu l'épisode de pollution le plus intense de l'année 2018.

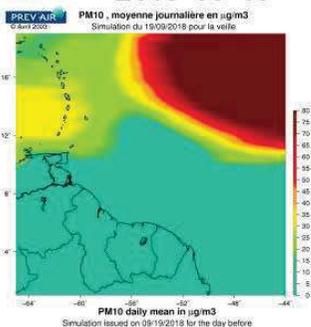
20/09/2018 : niveaux relevés de **139 µg/m³** à Baie-Mahault et de **177 µg/m³** à Pointe-à-Pitre.

Les concentrations journalières en PM10 sont **6 fois plus élevées que l'avant-veille**.

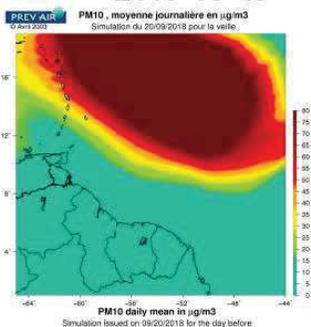
Evolution des concentrations journalières en PM10 (µg/m³)



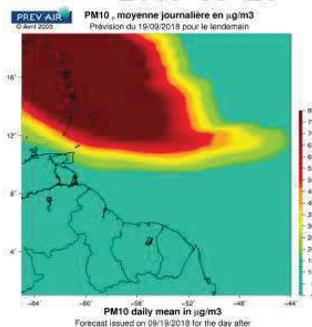
Analyse de la journée du 2018-09-18



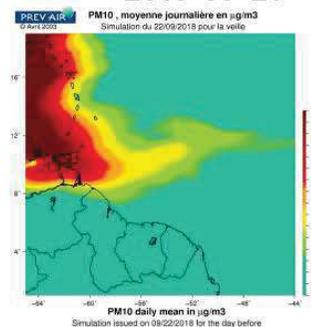
Analyse de la journée du 2018-09-19



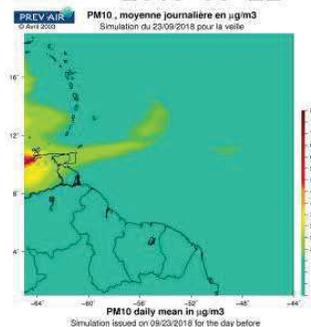
Prévision de la journée du 2018-09-20



Analyse de la journée du 2018-09-21



Analyse de la journée 2018-09-22



Information et alerte

SEUILS	Nombre de dépassements des seuils réglementaires	PROCEDURES LANCEES		
		CONSTATS	PREVISIONS	PREVISIONS SANS DEPASSEMENTS EFFECTIFS
SIR	23 dont 11 sont strictement supérieurs au SA	10	1	4
SA	11	2	9	0

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2013-1093 DEAL/RED/PESCV du 9 décembre 2013, Gwad'Air a lancé **15 procédures d'information** et relayé **11 procédures d'alertes** relatives aux épisodes de pollution de l'air ambiant en 2018.

Ces épisodes correspondent **exclusivement aux passages de brumes de poussières désertiques sur l'ensemble de l'archipel guadeloupéen.**



Gwad'Air

Surveillance de la qualité de l'air

Merci de votre attention